

CCAS

Les colis de Noël pour les personnes de plus de 65 ans seront distribués la deuxième semaine de décembre : le lundi 5 et le jeudi 8 décembre 2016 au matin. Si vous ne pouvez être présents à votre domicile ces jours de distribution, veuillez retirer votre colis au secrétariat les jours d'ouverture. Si les colis ne sont pas retirés au mois de décembre, ils seront remis à l'épicerie sociale de Pinon.

Rappel du CCAS : les participations financières aux activités des jeunes sont limitées au terme des 16 ans.

Travaux

Vous avez remarqué que des travaux de couverture ont eu lieu sur l'atelier municipal.

Les travaux de l'Eglise s'achèvent. Le remplacement de la croix était indispensable.

Déchetterie

Suite à l'absence de décision de la Préfecture concernant la poursuite d'activité de la déchetterie d'Allemant, merci d'emmener vos déchets à la déchetterie de Presles-et-Boves (info fermeture du 7 au 12 novembre).

Merci d'être respectueux de l'environnement et de ne pas jeter vos déchets dans la nature. Il existe un site pour protéger la Picardie : <http://www.picardie-nature.org>.

Information

Prochain conseil municipal : le 23 novembre

Rédaction: commission communication, Rédacteur en chef : Marc Henneveux"

Bulletin d'Allemant

2 0 1 6 N ° 6

N O V E M B R E 2 0 1 6

SOMMAIRE :

- Le mot du Maire
- Cantine
- Liste électorale
- Modalité de recensement
- Le 11 novembre
- CCAS
- Travaux
- Déchetterie
- Information

DANS CE NUMÉRO :

cantine	2
Liste électorale	2
Modalité de recensement	3
Le 11 novembre	3
CCAS	4
Travaux	4
Déchetterie	4
Information	4

Le mot du Maire

Enfin du temps de saison ! A force d'alarmer la population sur le dérèglement climatique, on en viendrait à croire cette affirmation digne des brèves de comptoir : « il n'y a plus d'saison ! » Et bien si, en novembre, les journées se refroidissent, et raccourcissent ! Il y a d'autres constantes liées à ce mois décrié : le fleurissement des tombes, civiles ou militaires, les feuilles mortes qui se ramassent à la pelle selon les paroles de J. Prévert chantées par Y. Montand, les brumes et brouillards à couper au couteau ou à traverser prudemment en voiture ...

Dans ce froid et humide mois de novembre, je tenais à nouveau à rappeler ces millions de poilus morts ou rescapés de cette terrible guerre qui a endeuillé tant de familles françaises. Passées les commémorations du centenaire 2014-2018, le souvenir du sacrifice des soldats et des civils s'estompera-t-il de la mémoire humaine ? La commune, tant éprouvée elle-même par la 1^{ère} guerre mondiale puisqu'elle reçut les insignes de la Croix de guerre, correspondant à une destruction totale du village, doit entretenir ce lancinant souvenir, c'est pourquoi je vous convie à la cérémonie du 11 novembre, une fois de plus, mais sans doute pas de trop ...

Heures d'ouverture au public : le mardi de 8h30-11h30 et le jeudi de 13h30-16h30
Permanence le vendredi soir de 18 h à 19 h
Courriel de la mairie : mairie.allemant02@wanadoo.fr

Cantine

Nous vous avons précisé dans le bulletin précédent que le département de l'Aisne ne cofinancera plus la cantine du syndicat intercommunal de surveillance et de restauration scolaire d'Anizy-Le-Château. Cette suppression des subventions (loi Notre) sera compensée par une augmentation des prix du repas (quelques %) mais surtout par la participation communale, qui devrait bondir de plus de 30 % cette année.

Cependant, le département va donner une aide directement aux familles des élèves inscrits à la cantine scolaire venant d'écoles regroupées. Cette aide sera versée directement aux familles en deux fois selon les conditions suivantes : Quotient Familial inférieur ou égal à 700€, le département versera 1 € par repas, si le Quotient Familial est supérieur à 700€ et inférieur ou égal à 1 400€ alors la subvention sera de 0,80€ par repas. Les dossiers de demande d'aide sont disponibles en ligne sur aisne.com.

En cas de problème, vous pouvez vous renseigner à la mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Liste électorale

Dans le cadre de vos droits civiques et si cela n'est pas encore fait, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 30 décembre 2016, dernier délai. Pour rappel, les élections présidentielles auront lieu en 2017.

Attention ; les jeunes qui seront majeurs et qui se sont fait recenser seront inscrits d'office sur la liste électorale.

Modalité de recensement des jeunes

Chaque jeune a obligation de se faire recenser auprès de la Mairie, recensement entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.
- de ne pas pouvoir s'inscrire à l'auto-école pour le permis de conduire.

Le 11 novembre 2016



Pour la commémoration du 11 novembre 2016, la famille Fauquenot (famille du jeune soldat mort au champ d'honneur, dont le monument se trouve chemin de l'arbrisseau) vient participer à la cérémonie.

Pour mémoire, vous êtes tous conviés à la cérémonie qui débutera par un dépôt de gerbe au monument Fauquenot, (rendez-vous à 11 heures face au cimetière), puis nous nous rendrons au monument aux morts du village.

Pour finir, un vin d'honneur sera offert à la salle polyvalente en présence de la famille Fauquenot.